

MAC EPARGNE ACTIONS FCP
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 16 mai 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.494.982, un actif net de D : 3.479.104 et un déficit de D : 461.333 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de

l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 Mars 2014

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	2 691 235	1 874 980
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 691 235	1 874 980
Placements monétaires et disponibilités		799 983	1 094 414
Placements monétaires	5	0 -	
Disponibilités		799 983	1 094 414
Autres actifs		3 764	3 013
TOTAL ACTIF		3 494 982	2 972 407
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	11 826	9 844
Autres créditeurs divers	6	4 052	3 543
TOTAL PASSIF		15 878	13 387
ACTIF NET			
Capital	11	3 673 299	3 105 491
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(194 458)	(136 907)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		263	(9 564)
ACTIF NET		3 479 104	2 959 020
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 494 982	2 972 407

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	Année 2013	Année 2012
Revenus du portefeuille-titres	7	47 288	27 988
Dividendes		47 288	27 988
Revenus des placements monétaires	8	10 750	9 214
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		58 038	37 202
Charges de gestion des placements	9	(46 469)	(34 132)
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 569	3 070
Autres charges	10	(9 058)	(7 052)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 511	(3 982)
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 248)	(5 582)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		263	(9 564)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 248	5 582
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(217 448)	(133 616)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(151 163)	296 090
Frais de négociation		(95 233)	(163 003)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(461 333)	(4 511)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

Année 2013

Année 2012

	Année 2013	Année 2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(461 333)	(4 511)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	2 511	(3 982)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(217 448)	(133 616)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(151 163)	296 090
Frais de négociation de titres	(95 233)	(163 003)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	981 417	741 075
Souscriptions		
- Capital	1 578 875	1 860 641
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 435)	189 821
- Régularisation des sommes distribuables	(77 358)	(96 249)
Rachats		
- Capital	(561 458)	(1 190 646)
- Régularisation des sommes non distribuables	17 670	(82 571)
- Régularisation des sommes distribuables	27 123	60 079
VARIATION DE L'ACTIF NET	520 084	736 564
ACTIF NET		
En début de période	2 959 020	2 222 456
En fin de période	3 479 104	2 959 020
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	(A) 146 180	11 352
En fin de période	194 072	14 618
VALEUR LIQUIDATIVE	17,927	202,423
TAUX DE RENDEMENT	(11,44%)	3,39%

(A) L'évolution du nombre de parts résulte de la décision du conseil d'administration de Mac SA gestionnaire du fonds, de réduire la valeur nominale de la part pour la ramener de D : 100 à D : 10 et ce, à partir du 1er Janvier 2013.

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de type mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé le 05 juin 2009 à l'initiative de la Société « AMEN BANK » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 24 Février 2009.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 20 juillet 2009.

Le conseil d'administration de « Mac SA » gestionnaire de « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » réuni le 02 Mai 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de D : 100 à D : 10 et ce à partir du premier janvier 2013.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l' « AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de

détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 2.691.235 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		2 965 484	2 691 235	77,35%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	2 965 484	2 691 235	77,35%
ADWYA	1 288	9 680	8 934	0,26%
ATTIJARI LEASING	1 018	25 420	25 440	0,73%
CARTHAGE CEMENT	94 450	336 189	314 424	9,04%
ELECTROSTAR	19 801	281 159	191 991	5,52%
ESSOUKNA	5 375	46 399	44 467	1,28%
EURO CYCLES	10 500	117 600	96 726	2,78%
GIF	16 421	74 116	68 032	1,96%
HANNIBAL LEASE	34 741	336 201	308 847	8,88%
LAND OR	36 286	308 067	267 500	7,69%
ONE TECH	30 300	197 524	196 435	5,65%
S.A.H	26 738	250 000	250 000	7,19%
ASSURANCES SALIM	10 112	286 704	232 576	6,68%
SIAME	57 186	173 562	161 150	4,63%
SOMOCER	20 086	56 812	55 016	1,58%
TUNIS RE	35 875	317 076	326 176	9,38%
UIB	10 628	148 975	143 521	4,13%
TOTAL		2 965 484	2 691 235	77,35%
Pourcentage par rapport au total des actifs				77,00%

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2012	1 931 781	(56 801)	1 874 980	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	15 255 429		15 255 429	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(14 221 726)		(14 221 726)	(151 163)
* <u>Plus ou moins values latentes</u>				
Actions côtées		(217 448)	(217 448)	
Soldes au 31 décembre 2013	2 965 484	(274 249)	2 691 235	(151 163)

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à D : 11.826 contre D : 9.844 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	10 959	9 248
Rémunération du dépositaire	867	596
Total	11 826	9 844

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 4.052 contre D : 3.543 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du CAC	3 614	2 945
Redevance du CMF	303	252
Autre	135	346
Total	4 052	3 543

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 47.288 contre D: 27.988 à l'issue de l'exercice précédent et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions et valeurs assimilées admises à la cote.

Note 8 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 10.750 contre D: 9.214 à l'issue de l'exercice précédent et englobent les intérêts des dépôts à vue.

Note 9 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2013 à D : 46.469 contre D: 34.132 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	42 245	31 029
Rémunération du dépositaire	4 224	3 103
Total	<u>46 469</u>	<u>34 132</u>

Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 9.058 contre D : 7.052 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du CAC	5 164	4 152
Redevance du CMF	3 580	2 630
Services bancaires et assimilés	102	94
Autres	212	176
Total	<u>9 058</u>	<u>7 052</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	3 105 491
Nombre de parts	14 618
Nombre de parts après réduction de la valeur nominale	(A) 146 180
Nombre de copropriétaires	266

Souscriptions réalisées

Montant	1 578 875
Nombre de parts émises	74 321
Nombre de copropriétaires nouveaux	86

Rachats effectués

Montant	(561 458)
Nombre de parts rachetées	(26 429)
Nombre de copropriétaires sortants	(21)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(217 448)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(151 163)
Régularisation des sommes non distribuables	14 235
Frais de négociation	(95 233)

Capital au 31-12-2013

Montant	3 673 299
Nombre de parts	194 072
Nombre de copropriétaires	331

(A) : Suivant décision du conseil d'administration de "Mac SA" gestionnaire du fonds, réuni le 02 mai 2012.

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	0,299	2,545	2,249	2,554
Charges de gestion des placements	(0,239)	(2,335)	(2,026)	(7,311)
Revenus net des placements	<u>0,060</u>	<u>0,210</u>	<u>0,223</u>	<u>(4,757)</u>
Autres charges	(0,047)	(0,482)	(0,350)	(0,343)
Résultat d'exploitation (1)	<u>0,013</u>	<u>(0,272)</u>	<u>(0,127)</u>	<u>(5,100)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,012)	(0,382)	(0,058)	(4,080)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>0,001</u>	<u>(0,654)</u>	<u>(0,184)</u>	<u>(9,180)</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(1,120)	(9,141)	7,385	(1,046)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,779)	20,255	10,296	67,629
Frais de négociation	(0,491)	(11,151)	(11,516)	(15,022)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>(2,390)</u>	<u>(0,036)</u>	<u>6,167</u>	<u>51,561</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>(2,377)</u>	<u>(0,309)</u>	<u>6,040</u>	<u>46,461</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>(2,390)</u>	<u>(0,036)</u>	<u>6,167</u>	<u>51,561</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,073	7,337	(0,770)	48,186
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>(2,317)</u>	<u>7,301</u>	<u>5,397</u>	<u>99,747</u>
Valeur liquidative	17,927	202,423	195,777	190,566
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,25%	1,17%	1,05%	5,03%
Autres charges / actif net moyen	0,24%	0,24%	0,18%	0,24%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,01%	(0,33%)	(0,10%)	(6,32)%

12.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EPARGNE ACTIONS FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.
- Une commission de succès si le fonds réalise un rendement minimum exigé de 15%. Cette commission de succès fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.